

**COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation**  
04/04/2025

**Date d'affichage**  
14/04/2025

**Nombre de conseillers**  
En exercice : 19  
Présents : 13  
Votants : 15

*L'an deux mil dix vingt cinq*

*Le 09 avril à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

**ETAIENT PRESENTS :**

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, JALLU Yann, LEGOUT Séverine, BOULET Peggy, SAINT MLEUX Xavier, DURAND Marie-Claude,

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**ABSENTS Excusés** : ALEXANDRE Pierre, JOUAUX Laëtitia, BERTAUX Delphine, DURET François

**ABSENTS** : GUIBLIN Aline, ROCHELLE Stéphane,

**POUVOIR** : GORON Rémy, donne pouvoir à LANDAIS Fabienne, JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à BERTAUX Delphine

**Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.**

**N°01-04-2025 Autorisation de vente de l'Espace Tuffin**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a délibéré à plusieurs reprises en 2024 sur le sujet de la vente du local situé 13bis avenue d'Antrain et dénommé l'Espace Tuffin.

Au terme des délibérations il avait été convenu que ce bien immobilier serait cédé à deux professionnels pour des montants fixés à 40 000€ et 130 000€.

Suite à ces décisions l'ensemble des diagnostics ont été réalisés ainsi que les documents nécessaires à établir les conditions de copropriété pour les deux acquéreurs.

Monsieur le Maire expose qu'il convient donc désormais de confirmer la volonté du conseil de céder le bien situé au 13bis avenue d'Antrain dans les conditions suivantes :

- la vente concerne les parcelles cadastrées section AC n°477 (749m<sup>2</sup>) et n°348 (679m<sup>2</sup>)
- la parcelle section AC n°477 fera l'objet d'une copropriété entre les acquéreurs
- La parcelle AC n°348 ainsi que le lot n°1 de la parcelle AC n°477 (cf état descriptif de division et règlement de copropriété) seront cédés au profit de la SCI de Gazé pour un montant de 130 000€ nets vendeur
- le lot n°2 de la parcelle AC n°477 (cf état descriptif de division et règlement de copropriété) sera cédé au profit de Mme Annabelle Macé, ou toute SCI qu'elle souhaitera y substituer, pour un montant de 40 000€ nets vendeur
- les frais de notaires seront à la charge des acquéreurs

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** de la cession de l'Espace Tuffin dans les conditions présentées ci-dessous :

- La vente concerne les parcelles cadastrées section AC n°477 (749m<sup>2</sup>) et n°348 (679m<sup>2</sup>)
- La parcelle section AC n°477 fera l'objet d'une copropriété entre les acquéreurs
- La parcelle AC n°348 ainsi que le lot n°1 de la parcelle AC n°477 (cf état descriptif de division et règlement de copropriété) seront cédés au profit de la SCI de Gazé pour un montant de 130 000€ nets vendeur
- Le lot n°2 de la parcelle AC n°477 (cf état descriptif de division et règlement de copropriété) sera cédé au profit de Mme Annabelle Macé, ou toute SCI qu'elle souhaitera y substituer, pour un montant de 40 000€ nets vendeur
- Les frais de notaires seront à la charge des acquéreurs

**Autorise** monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette vente

**Désigne** l'Etude Notariale de Bazouges la Pérouse pour la réalisation des actes.

**La Secrétaire de Séance**

**Marie-Claude DURAND**



**Le Maire**

**Pascal HERVÉ**

